

Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2006/2199(INI)
Crise de la compagnie Equitable Life Assurance Society	Procédure terminée
Sujet	
2.50.05 Assurances, fonds de retraite	
4.60.06 Intérêts économiques et juridiques du consommateur	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	EQUI Commission d'enquête sur la compagnie "Equitable Life Assurance Society"	ALDE WALLIS Diana	02/02/2006
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux	MCCREEVY Charlie	

Evénements clés			
18/01/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/05/2007	Vote en commission		Résumé
04/06/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0203/2007	
19/06/2007	Résultat du vote au parlement		
19/06/2007	Débat en plénière		
19/06/2007	Décision du Parlement	T6-0264/2007	Résumé
19/06/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/2199(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Commission spéciale/d'enquête
Base juridique	Règlement du Parlement EP 208
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	EQUI/6/39096

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE386.573	03/04/2007	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0203/2007	04/06/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0199/2007	15/06/2007	EP	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0264/2007	19/06/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2007)3798/2	18/07/2007	EC	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2007)4174	13/09/2007	EC	

Crise de la compagnie Equitable Life Assurance Society

La commission d'enquête du PE sur Equitable Life a adopté, par 13 voix pour, aucune voix contre et 4 abstentions, son rapport final rédigé par Diana WALLIS (ADLE, UK). L'enquête du PE a été lancée en janvier 2006 à la suite de deux pétitions adressées au Parlement par des clients victimes de la débâcle de la compagnie d'assurance Equitable Life (ELAS) qui a causé des pertes financières très conséquentes à plus d'un million d'assurés, principalement au Royaume-Uni, mais aussi en Irlande et en Allemagne.

La commission d'enquête s'est intéressée au rôle joué par le gouvernement et les régulateurs britanniques dans la transposition de la législation européenne sur les assurances ainsi qu'à celui assumé par la Commission européenne dans le contrôle de son application. Les deux aspects principaux de l'enquête ont été la situation catastrophique dans laquelle ont été plongés les assurés et les implications de l'affaire au niveau du marché intérieur des services financiers.

Mise en oeuvre inadéquate des directives européennes et faiblesse des régulateurs financiers

La commission d'enquête du PE conclut que la législation européenne sur les assurances a été transposée de manière insatisfaisante dans la loi britannique. Par ailleurs, les régulateurs britanniques sont sévèrement critiqués, notamment pour leur "indulgence excessive" envers la solvabilité d'Equitable Life.

Difficile d'obtenir réparation au Royaume-Uni et dans les autres États membres

Le rapport indique que de nombreuses victimes de cette crise "ont éprouvé de grandes difficultés à savoir quelle voie choisir ou à qui s'adresser pour obtenir des informations, porter plainte et obtenir réparation". Les assurés couverts par un contrat non britannique, notamment les 8000 victimes en Irlande et les 4000 en Allemagne, ont été confrontés au problème supplémentaire de savoir quelles instances régulatrices étaient responsables. Étaient-ce celles du pays où se trouve le siège (le pays d'origine de la compagnie) ou celles du "pays d'accueil" (celui où la compagnie vend ses polices) ? La commission d'enquête conclut qu'il y avait un manque de clarté.

Recommandations de la commission d'enquête

Suite à ses conclusions, la commission d'enquête formule une série de recommandations. En ce qui concerne les victimes, les députés estiment que "le gouvernement britannique est dans l'obligation d'assumer ses responsabilités" et qu'il devrait concevoir "un système approprié en vue d'indemniser les assurés d'Equitable Life au Royaume-Uni et à l'étranger".

Abordant des aspects plus généraux, le rapport souligne "la nécessité de renforcer la confiance du consommateur dans les produits de pension" et demande donc que "toute législation en matière de services financiers reconnaisse dûment la priorité des questions de protection des investisseurs", tout en réduisant la bureaucratie sans décourager l'innovation.

Plus spécifiquement, le rapport demande des règles plus strictes pour le contrôle du secteur assurances et de la réglementation dans l'Union européenne, une amélioration de la transposition et du contrôle de la législation européenne et une meilleure coopération entre les régulateurs nationaux. Selon le rapport, la Commission européenne n'a pas contrôlé efficacement l'application de la législation européenne sur les assurances. A l'avenir, elle devrait se montrer "plus proactive" dans ce domaine.

Enfin, la commission d'enquête suggère que les commissions permanentes du PE devraient elles aussi jouer un rôle plus actif dans le contrôle de l'application de la législation dans les domaines de leur compétence.

Crise de la compagnie Equitable Life Assurance Society

En adoptant par 602 voix pour, 13 contre et 64 abstentions, la recommandation fondée sur le rapport de la commission d'enquête sur la crise de la compagnie d'assurances "Equitable Life", le Parlement européen avalise pleinement les résultats de la commission d'enquête.

Ce faisant, le Parlement approuve en Plénière l'ensemble des recommandations établies par la commission d'enquête sans y apporter de modifications (pour connaître le contenu de ces recommandations, se reporter au résumé du 08/05/2007).